

Sur les censures du 2^e procès

1 : censures des traductions d'Érasme

2 : censures des notes mises en marge de divers ouvrages.

- certaines notes sont d'inspiration érasmienne 1522.

Ex. Prop. VII et VIII (d'Argentré II, 1, p. 41 A et B.) = sur le jeûne.

Paraissent inspirées de *De interdicto esu carniū* = la question des interdictions alimentaires du catholicisme → aux yeux d'Érasme, ont un caractère humain et contingent. Voudrait simplement que ceux dont l'estomac ne s'accommode pas des jeûnes ou de l'interdiction de la viande puissent s'affranchir de cette règle sans faire scandale. Une marque de pharisaïsme tyrannique ; une hypocrisie pharisaïque.